

Diagnostic

de l'emploi et de la formation

dans le spectacle vivant et l'audiovisuel

en Rhône-Alpes

septembre 2012



Diagnostic de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Rhône-Alpes

Ce document de synthèse est issu du travail annuel de collecte et d'analyse réalisé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Rhône-Alpes du spectacle vivant et du cinéma, de l'exploitation cinématographique et de la distribution de films (2012-2015).

Le COEF est une démarche contractuelle entre la Région Rhône-Alpes, l'Etat et les partenaires sociaux autour de trois grands objectifs : l'observation, l'orientation et la documentation ; la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de l'emploi ; la structuration de l'offre de formation.

Parmi les dispositions du COEF Rhône-Alpes figure la création d'un dispositif d'observation de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et enregistré en région, porté par la NACRe.

Le champ retenu couvre les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, dans leurs activités de création, de diffusion, de formation et d'enseignement artistique¹.

Ces données statistiques sont destinées aux :

- > partenaires sociaux, à l'Etat, à la Région et aux collectivités territoriales
- > structures d'orientation et d'accompagnement
- > acteurs du secteur se sentant concernés par ces données

Elles présentent l'organisation du secteur (les employeurs, les salariés, la formation).

¹ Les codes NAF du «spectacle enregistré» et du «spectacle vivant» et les codes ROME «artistes du spectacle», «techniciens du spectacle» ont constitué la base des nomenclatures utilisées.

Glossaire et définitions

1/ AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs.

2/ AUDIENS

Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. La caisse retraite AUDIENS enregistre les salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle. Ils sont enregistrés à l'adresse du siège social de l'entreprise. Ces salariés peuvent être soit permanents, soit intermittents (CDD d'usage). Les intermittents occasionnels sont comptabilisés (acteurs de complément par exemple) en tant qu'intermittents alors qu'ils ne sont pas bénéficiaires des annexes 8 et 10.

3/ DADS

Déclarations Annuelles des Données Sociales. Le fichier DADS de l'INSEE répertorie les établissements qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année. Sont exclus du champ des DADS, les agents de l'Etat, les salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales, ainsi que les entreprises sans salariés.

NAF : Nomenclature d'Activités Françaises, code lié à l'activité principale de l'entreprise.

4/ Pôle emploi service CNCS

Ex-Groupement des Assédic de la Région Parisienne Centre National Cinéma Spectacle (regroupe le Guso et le Centre de Recouvrement).

> Centre de Recouvrement :

les employeurs du secteur privé ou public du spectacle (spectacle enregistré ou entreprises dont l'objet ou l'activité principale est le spectacle), qui emploient, à durée déterminée, des intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion TV, radio ou du spectacle sont tenus de s'affilier et de verser les contributions d'assurance chômage au Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) d'Annecy. Le Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) recouvre également les contributions des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle mais qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée avec un artiste pour une prestation de spectacle enregistré.

> Guso :

le Guso (Pôle emploi service CNCS) est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs de spectacle dont l'activité principale n'est pas le spectacle qui emploient sous contrat de travail à durée déterminée des artistes ou des techniciens du spectacle qui concourent au spectacle vivant.

5/ Pôle emploi :

Sont comptabilisés tous les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (catégorie A, B, C ou D) qu'ils soient indemnisés ou non par un régime. Les intermittents indemnisés (annexe 8 et 10) sont comptabilisés parmi ces demandeurs d'emploi. Rappelons que la catégorisation dans un code ROME se fait sur déclaration du demandeur d'emploi.

6/ Code NAF

Un des codes Insee : Nomenclature des Activités Françaises. Il permet la codification de l'APE, c'est-à-dire de l'activité principale exercée dans l'entreprise ou l'association. Il a évolué en 2008.

7/ Intermittence du spectacle

> **Intermittent du spectacle** : un artiste, ouvrier ou technicien qui travaille par intermittence (alternance de périodes d'emploi (CDD d'usage) et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre ou autre spectacle vivant) et qui a le droit de bénéficier des allocations chômage suivantes des critères de nombres d'heures travaillées et de métiers exercés (annexes 8 et 10).

> **CDD d'usage** : appelé aussi contrat d'usage, il est conclu, par écrit, pour des emplois par nature temporaire (L 122-1-1 du code du travail). Il peut être signé par des entreprises qui relèvent d'un des 20 secteurs d'activité cités par le code du travail, comme les spectacles, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique ou l'action culturelle. Le secteur d'activité doit correspondre à l'activité principale de l'entreprise (code NAF). L'employeur doit s'assurer que l'emploi en question est un emploi pour lequel il est «d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée». Ce CDD peut être reconduit sans limitation et ne comporte pas nécessairement de terme précis.

> **Annexes 8 et 10** : les annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage établissent les règles concernant les indemnités de chômage pour les intermittents du spectacle. L'annexe 8 concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle vivant. L'annexe 10 concerne les artistes du spectacle : comédiens, musiciens, danseurs...

8/ CEPI

Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, développé par les Conservatoires à rayonnement régional ou départemental a pour vocation de permettre aux élèves qui le souhaitent d'approfondir leurs aptitudes en vue d'une orientation professionnelle dans les domaines de la musique, de la danse ou du théâtre. Le cycle débouche sur le DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle). Les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'examen d'entrée au CEPI doivent avoir validé une fin de second cycle des conservatoires classés par l'Etat dans la discipline qu'ils veulent étudier, ou justifier d'un niveau équivalent. A ce jour, cette réforme issue d'une loi de 2004 et de textes réglementaires de 2005 et de 2007, n'est pas totalement mise en oeuvre. Nombre de conservatoires continuent de délivrer des DEM, DEC et DET.

Sommaire

L'activité du spectacle	page 3
Les actifs du spectacle	page 5
La formation dans le spectacle	page 7

Une région culturellement

dynamique, mais où le spectacle
reste fragile économiquement

Un nombre important d'employeurs...

Le secteur du spectacle vivant et enregistré en région Rhône-Alpes s'avère être un secteur dynamique, foisonnant et divers. Le nombre total d'établissements ayant eu un salarié au cours de l'année (3 334) est conséquent et situe notre région en deuxième position derrière la région Ile-de-France.

Selon les sources, Rhône-Alpes représenterait entre 8 et 10% de l'ensemble des employeurs du spectacle.

Par ailleurs, 9 151 employeurs, n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, ont employé au moins une fois en 2010 un artiste ou un technicien du spectacle, ce qui place la région en tête des régions françaises.

... en constante progression...

Depuis 2004, le nombre d'établissements employeurs enregistrés par l'INSEE a augmenté de 9 %.

3 157
établissements employeurs
du spectacle (INSEE-DADS)

Cette donnée correspond à l'année 2009, première année de mise en œuvre des nouveaux codes NAF, ce qui rend difficile la comparaison avec les années antérieures. En 2008, l'INSEE comptabilisait 3 226 établissements.

 **11 363**
employeurs d'intermittents

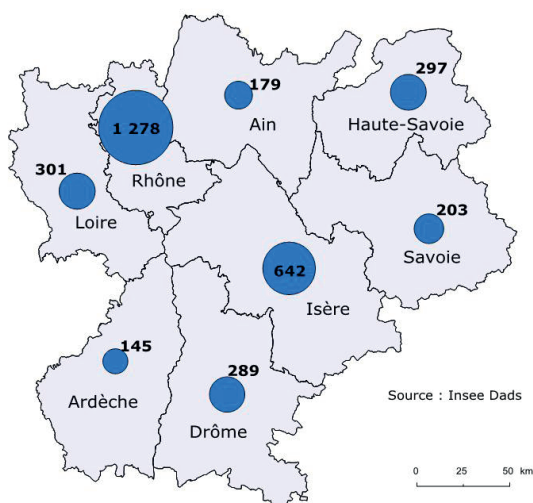
(Centre de recouvrement et Guso / Pôle emploi service CNCS)

Ce chiffre regroupe les employeurs du spectacle ayant engagé des intermittents (2 212 selon le Centre de recouvrement) et les employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (9 151 selon le Guso / Pôle emploi service CNCS).

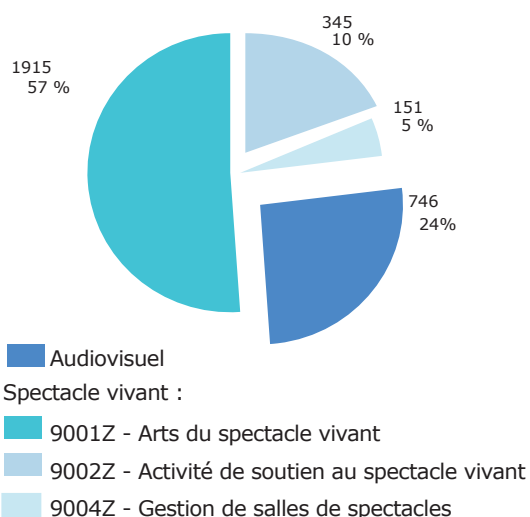
+ 9 %
établissements employeurs
en Rhône-Alpes depuis 2004,
soit dans chaque département :

... concentré sur le Rhône et l'Isère du fait de la présence des agglomérations de Lyon et Grenoble.

Répartition départementale des employeurs de salariés du spectacle



Répartition des employeurs par secteur d'activités (INSEE-DADS)



Une prédominance des employeurs du spectacle vivant...

Le spectacle vivant domine largement quelle que soit la source statistique. La part du secteur audiovisuel, depuis 2008, est de 24%.

... issus du secteur associatif.

Parmi les employeurs du spectacle ayant employé des intermittents, 73% ont un statut associatif, ce que confirme la base des licences d'entrepreneurs de spectacles.

73%
sont des associations

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

23,6% : sociétés industrielles ou commerciales

1,6% : structures de droit public

1,3% : artisans, commerçants

0,3% : autres

Un important secteur d'emploi, mais de nombreuses situations précaires

Un nombre élevé de salariés en CDD d'usage...

Au cours de l'année 2010, 16 948 salariés du spectacle en CDD d'usage (dont les bénéficiaires des annexes 8 et 10) ont cotisé au Centre de recouvrement.

Alors que ce chiffre accusait une baisse de 17% entre 2006 et 2009, il enregistre cette année une hausse de 5%.

En 2010, ces salariés ont fait l'objet de 263 267 déclarations par les employeurs. Après une baisse de 7% entre 2008 et 2009, le nombre de déclarations a augmenté de 8,6% en 2010. Les techniciens représentent 51% des déclarations contre 49% pour les artistes.

Au sein des métiers techniques, 57% des déclarations sont enregistrées pour des techniciens son, éclairage, vidéo, image et 22% pour des techniciens plateaux, machinerie, décors.

Parmi les métiers artistiques, 53% des déclarations concernent des artistes de la musique et du chant, 31,7% des artistes dramatiques et 10,6% des artistes chorégraphiques.

... dont seule une partie relève des annexes 8 et 10.

En 2011, 6 125 intermittents sont éligibles aux annexes 8 et 10.

Les artistes représentent 56% de ces intermittents contre 44% de techniciens.

 **16 948**
salariés du spectacle
en CDD d'usage

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

+ 5,2%
entre 2008 et 2009

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

263 267
déclarations en 2010

(Centre recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

Les 3 emplois les plus présents* :

- Musicien et artiste musicien
- Comédien et artiste dramatique
- Artiste chorégraphique

*selon les heures effectuées en 2010

6 125 
bénéficiaires des
annexes 8 et 10

(Pôle emploi)

Les intermittents se répartissent en :

- > artistes : **56%**
- > techniciens : **44%**

Des permanents en progression, mais moins nombreux que les salariés en CDD d'usage.

Selon Audiens, le nombre de permanents enregistre une forte augmentation depuis 2005 (+48,7%). Malgré cette forte croissance, leur nombre est encore bien inférieur à celui des salariés en CDD d'usage puisqu'ils ne sont que 7 274.



7 274
permanents

(Audiens)

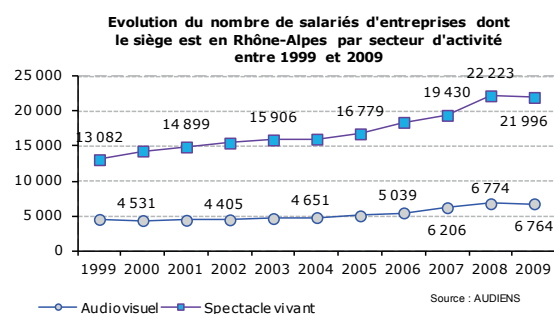
+ 49%

depuis 2005 (Audiens)

Les salariés du spectacle vivant largement dominants par rapport à ceux de l'audiovisuel.

Selon Audiens, environ $\frac{3}{4}$ des salariés du spectacle relèvent du spectacle vivant.

Entre 2007 et 2008, le nombre de salariés du spectacle vivant avait progressé suite à la redéfinition des codes NAF. Cette année, les indicateurs d'Audiens montrent une légère dégrue du nombre de salariés.



Une majorité d'actifs exerçant dans le Rhône, de sexe masculin, de moins de 50 ans.

Selon les différentes sources exploitées, plus des 2/3 des salariés sont des hommes, plus de 85% ont moins de 50 ans et près de la moitié exerce dans le Rhône.

Des inscrits à Pôle emploi dont une large part est en situation précaire.

La région compte 10 969 inscrits à Pôle emploi dans le spectacle fin 2011 (dont 4 943 ne relevant pas des annexes 8 et 10).

La région enregistre une augmentation de 4,2% des inscrits entre 2010 et 2011, après une baisse l'année précédente.

55% de ces demandeurs d'emploi relèvent du régime des intermittents, 31% ne sont pas indemnisés et 13% sont inscrits au régime général.

Les artistes interprètes représentent 52% de l'ensemble, les techniciens du spectacle 32%, les concepteurs et technico-administratifs 14% et les animateurs 2%.

28% des inscrits sont des artistes musique et chant, 15% des artistes dramatiques et 5% des artistes de la danse.

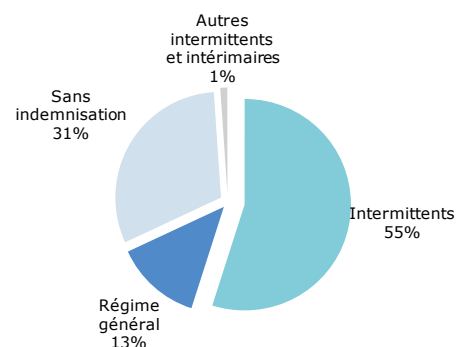


10 969
inscrits à Pôle emploi

+ 4,2%
entre 2009 et 2011

(Directcte)

Répartition des inscrits à pôle emploi au 31/12/2011 selon leur régime (Directcte)



Une région riche

en institutions de formation et en nombre d'étudiants

Un nombre important d'étudiants dans les filières universitaires en lien avec les métiers du spectacle.

A la rentrée 2010, environ 1 800 étudiants sont en formation initiale dans des filières universitaires en lien direct avec les métiers du spectacle.

Les deux secteurs les plus développés sont « arts du spectacle » et « musique » avec 38% chacun.

On compte 75% des étudiants en licence et 25% en master. A côté des universités, les formations de niveau BTS et assimilés regroupent près de 260 étudiants.

De nombreuses institutions d'enseignement spécialisé en région.

La région Rhône-Alpes est riche de onze conservatoires à rayonnement départemental ou régional, d'un conservatoire national (CNSMD de Lyon), d'une école nationale des métiers du théâtre (ENSATT), d'un CEFEDM, d'un CFMI, de l'Ecole de la Comédie de Saint-Étienne (école formant au métier d'acteur), et des Ecoles de la Poudrière et Emile Cohl (cinéma d'animation).

1500 étudiants en enseignement spécialisé.

710 étudiants sont engagés dans les filières proposées par les établissements supérieurs d'enseignement artistique en 2011-2012.

Près de 250 étudiants sont sortis diplômés cette année-là.

En 2012, l'enseignement spécialisé initial compte plus de 780 élèves dans ses cycles pré-professionnels ou CEPI préparés par les 11 conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

Une forte augmentation de la formation des actifs.

L'AFDAS comptabilise en Rhône-Alpes 4 511 personnes ayant suivi une formation (+22,6% par rapport à 2010).

Cette année encore les salariés permanents sont les plus nombreux à avoir suivi une formation puisque 64% des stagiaires sont des permanents du spectacle et 36% sont des intermittents.

Parmi ces stagiaires, 35% ont entre 30 et 39 ans et 56% sont des hommes.

Concernant les stagiaires permanents, 35% sont inscrits dans la catégorie socioprofessionnelle technicien-employé et 40% dans celle des cadres.



1 800

étudiants
dans les métiers du
spectacle (PRAO/Rectorat)



710

étudiants
dans les établisse-
ments supérieurs
d'enseignement
artistique (PRAO/Rectorat)



785

élèves en cycle
préprofessionnel ou
CEPI dans les
conservatoires à
rayonnement
départemental ou
régional (Région Rhône-Alpes)

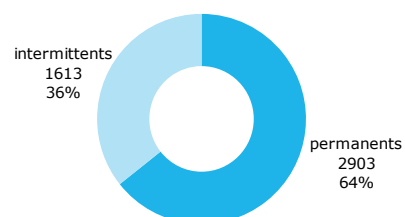


4 511

stagiaires AFDAS

(AFDAS)

Répartition des stagiaires
selon leur régime



La voie royale d'accès à la formation continue reste le plan de formation.

En 2011, 96% des dispositifs de financements utilisés par les stagiaires sont des plans de formation.

Il est à noter une très forte augmentation du nombre de bénéficiaires en Droit Individuel à la Formation (DIF) avec 878 cas (soit 120% de plus qu'en 2010).

98 personnes ont opté pour un contrat de professionnalisation (-33%), 61 pour une période de professionnalisation (+69%) et 40 pour un congé individuel de formation (-68%).

La validation des acquis de l'expérience (VAE), le bilan de compétences et le tutorat sont rarement utilisés.

96%
en plan de formation

(AFDAS)

+ 120% de DIF
entre 2010 et 2011

(AFDAS)

Sous le suivi de membres du comité technique du COEF Rhône-Alpes



Rhône-Alpes Région



NACRe Rhône-Alpes

Nouvelle Agence Culturelle Régionale

Pôle Pixel - 26 rue Emile Decorps

69100 Villeurbanne

04 72 77 84 30 - www.la-nacre.org - contact@la-nacre.org

Pour plus d'informations : Léo Anselme / l.anselme@la-nacre.org

Maud Jarrin / m.jarrin@la-nacre.org

Document téléchargeable sur www.la-nacre.org